

Le Canada s'efforcera de collaborer avec d'autres membres du Conseil d'optique commune pour faire en sorte que les questions relatives à la sécurité humaine soient répercutées dans toute la gamme de mécanismes et d'instruments du Conseil, ce qui comprend les résolutions, les mandats habilitants, les déclarations présidentielles, les opérations de paix prescrites, l'utilisation autorisée de la force et des systèmes de sanctions et les initiatives spéciales, lesquelles peuvent comprendre des discussions thématiques officielles ou non.

Comme il a été indiqué précédemment dans ce document, le Canada a à coeur de s'efforcer de rendre les délibérations du Conseil plus transparentes. Ces efforts pourraient comprendre des mesures en vue d'améliorer les communications et la circulation de l'information aux autres membres des Nations Unies ainsi que la coordination avec l'Assemblée générale. Par exemple, les questions ayant trait au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) relève des attributions de l'Assemblée. La réforme et la revitalisation du DOMP constituent un élément essentiel de l'établissement d'une meilleure capacité de réponse des opérations de paix des Nations Unies.

Le Canada préconisera que les pays parties à des conflits ou contribuant aux opérations de la paix participent aux délibérations du Conseil de sécurité. S'appuyant sur la tendance récente du Conseil à engager un dialogue (au moins informel) avec des organisations non gouvernementales ou avec le Comité international de la Croix-Rouge, et à entendre des organismes opérationnels des Nations Unies, le Canada encouragera une plus grande interaction avec les organisations de la société civile ou avec des parties qui ne sont pas des États.

5. Conclusion

Le présent document n'a fait qu'aborder les questions qui pourraient être soulevées à propos du rôle et du programme du Canada au Conseil de sécurité au cours des deux prochaines années. D'autres questions continuent de se poser : par exemple, comment le Canada cherchera à rationaliser les relations du Conseil de sécurité avec les institutions régionales ou à renforcer la capacité de ces institutions à participer activement à un Conseil plus proactif?

D'une part, il est manifeste que le Canada jouit d'un grand appui auprès de l'ensemble des États membres de l'ONU pour la plateforme qu'il a présentée lors de sa campagne de candidature au Conseil. Le Canada occupe aussi une position de chef de file à l'échelle internationale dans les coalitions d'États d'optique commune et de partenaires de la société civile qui ont acquis une influence de plus en plus grande, et ont connu un succès grandissant, en se faisant les champions de la Cour pénale internationale, du traité contre les mines d'Ottawa ou des efforts pour contrôler et réduire la circulation des armes légères et à petit calibre. Il est félicité pour sa tradition en matière de maintien de la paix.

D'autre part, certaines questions restent sans réponse. Le Canada est disposé à engager des ressources supplémentaires pour appuyer sa plateforme d'action, pour améliorer le